



Conseil communautaire à la Communauté de communes

20 janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt janvier à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le douze janvier deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Didier DELOUVEE, René PIGEAU, MMES. Isabelle AUBIAN, Michèle HARRAULT, Elisabeth EVRARD, Fabienne GIRALDOS, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Thierry LIMOGES, Philippe MARTIN, Claude MEUNIER, Joël MORIN, Claude SOUCHARD.

Excusés : MME, Nicole DUREISSEIX, MM Thierry LEMAITRE, Victorien DESMIERS,

Secrétaire : Jean-François FERRON

Secrétaire animation : Céline DELUMEAU, Pauline VIEL.

I - ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 7 Décembre 2009.

Madame HARRAULT demande un complément d'information concernant la prime de kilomètre pour les agents du Service AMD, prime qu'elle trouve très minime

La prime de kilomètre remplace l'indemnité kilométrique qui ne peut pas leur être attribuée puisqu'elle reste sur le canton. En contre partie nous comptabilisons leur temps de trajet d'un bénéficiaire à un autre.

Monsieur CHAMPEIL demande une solution pour alléger les démarches administratives concernant la mise à disposition des personnels communaux d'une commune à une autre.

Actuellement il n'y a pas d'autre solution. Les mises à disposition s'établissent agent par agent.

Aucune autre remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté.

II – VOIRIE : RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET DOSSIER DGE

A la Suite au RDV avec Madame la Préfète nous avons été autorisé à repousser le délai de dépôt de dossier le DGE à fin février.

Lors de la commission technique seule les communes de Champdeniers et Germond Rouvre avaient un dossier qui pourrait être éligible à la DGE (création de voie structurante).

La commission doit ce revoir fin février pour déterminer lequel de ces deux travaux sera financé par la CCVE. Au préalable il faudra prendre en charge la reprise de l'investissement 2009 pour déterminer notre capacité financière pour le programme de voirie des communes (hors travaux liés à la DGE).

Pour l'enrobé à froid, Patrice AUDEBAUD ira chercher les matériaux et prendra contact directement avec les agents techniques pour déterminer un jour d'intervention.

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M^{me} DELUMEAU présente les projets des budgets (général et annexes) :

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Syndicat du Plan d'Eau : la prochaine réunion est prévu le 27 janvier, il est possible que l'inscription budgétaire de 20 000 € ne soit pas suffisante, le site du plan d'eau ayant subi des vols dans les chalets (plusieurs portes et fenêtres détruites qui faut changer ou réparer).
Pas de présentation budgétaire dans l'immédiat.

SIAH : Syndicat ayant pour vocation l'entretien des rivières « Autize et Egray », notre participation s'élève à 10767 € pour 2010

Centre socioculturel : Il est proposé de doubler la participation d'une partie du poste d'animatrice pour le maintien de son emploi.

Association pour le développement ferroviaire : il est proposé l'adhésion à l'association pour trouver un appui sans la demande un arrêt à Montplaisir

Matériel informatique dans les écoles : les tableaux numériques interactifs seront installés le 3 février prochain suivi d'une démonstration à l'école de Germond Rouvre. Les élus demandent l'inscription d'onduleur pour les achats à venir.

Tavaux divers :

- L'achat de panneaux : 40 panneaux seront financés par la CCVE pour les chemins de randonnées, Patrice les installera et ils devront être retirés à chaque fin de période.

Les élus demandent à revoir l'intervention pour l'entretien des chemins.

- Bâtiment multisports : le bâtiment pouvant servir à la pétanque a été estimé à 92 000 € HT pour 680 m² de bâtiments, pour que ce bâtiment soit multisports il est préférable de l'englober dans projet de gymnase.
Le président laisse la parole à Monsieur MASSON (conseiller municipal à Champdeniers et membre du club de pétanque présent dans l'assemblée) qui indique que si le bâtiment n'est pas à proximité de air de jeu, ils ne sont pas intéressés.

- Gendarmerie : report de l'inscription de 2009 pour le changement du chauffage dans les 6 logements

- Matériel mutualisé : il est demandé un devis pour l'achat d'un camion de + de 3T5 pour facilité de travail dans le cadre de la compétence voirie (transport de l'enrobé à froid...)

Etudes diverses : il est proposé plusieurs études (montant provisionnel)

- Etude par un notaire du retrait du syndicat du plan d'Eau 5000 €

- Etude des tanneries : 2000 €

- Etude projet de territoire 6000 € : l'augmentation de la population nous pousse à avoir une projection territoriale, pour cela il faudra former un groupe de travail (Elus, associations...).

Création d'un accueil touristique des territoires sud de la Gâtine : Ce partage d'un accueil touristique entre CC du Pays Sud Gâtine et la CCVE renouveler pour 2010

CLSH du mercredi : L'année 2009 était une année de transition, il faut maintenant avoir une réflexion commune et monter un dossier CAF pour valoriser le CLSH du mercredi de Champdeniers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

UFOLEP : le président propose d'inscrire une somme de 1 350 € dans le cadre de la promotion du sport, cela consiste à faire découvrir aux enfants des centres de loisirs de Ste Ouenne et Champdeniers différents sports une heure par mercredi.

➤ **PORTAGE DE REPAS**

Budget s'équilibre avec la reprise anticipée de l'excédent de 2009 suite à la séparation du service AMD et du portage de repas

➤ **ZAE 2^{ème} TRANCHE**

Pas d'inscription, nous allons supprimer ce budget en 2010

➤ **ATELIERS RELAIS**

Le budget prévoit la location de deux ateliers relais à l'année.

➤ **POINT INFORMATION**

Les travaux seront terminés en février, malheureusement la lourdeur administrative (respect des délais) de la modification du PLU de Champdeniers ainsi que les délais pour le permis de construire (6 mois pour un bâtiment recevant du public) nous oblige à reculer l'installation du salon de coiffure en octobre 2010.

Une rencontre avec Madame la Préfète ne nous a pas permis de réduire, la durée par dérogation

VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Remplacement de Karine NUNES**

Le président propose de recruter un agent social 2^{ème} classe pour 10 heures par semaine selon l'article 3 alinéa 6 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, Echelle 3 Echelon 1 (indice 292) à compter du 1er mars 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 .

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat.

Les maires demandent que leur soit transmis une fiche de poste et envisagé la possibilité de prendre un CAE passerelle.

- **Visite de sécurité des équipements sportifs** : il est proposé aux mairies une consultation globale comme elle avait été faite en 2008.

Les élus sont d'accord et souhaitent que leur soient transmis les tarifs au préalable.

- **Règlement intérieur voirie** : ayant été approuvé en dernière lecture par la commission technique voirie, la communauté propose que les maires signent cette convention.

- **Contrat formation CDG :**

Le président demande l'autorisation de signer avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres un contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation du site informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat.

- **Convention constitutive au groupement de commande**

La communauté de communes n'ayant pas eut tous les accords pour la participation au groupement de commande, propose de démarrer avec celles qui ont répondu.

Monsieur le Maire de Germond Rouvre demande à avoir des devis pour vérifier que la commande groupée est intéressante.

- **Tarif du SICTOM 2010**

Le Président propose d'accepter les tarifs proposés par le SICTOM pour l'année 2010 :

- 56 € par habitant avec un plafond de 4 personnes par habitation,

- 112 € pour les résidences secondaires

- 56 € pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Les étudiants présentant un justificatif de leur redevance ou taxe d'ordures ménagères de leur ville universitaire seront exonérés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte que ces tarifs soient appliqués sur le territoire du Val d'Égray pour l'année 2010.

Monsieur MORIN (Vice-Président au SICTOM) précise que les tarifs vont augmenter dans les années futures.

- **Aide pour les études de Pamplie et Ste Ouenne**

Lors du conseil communautaire du 5 novembre 2008, les membres ont autorisé le président à verser une participation forfaitaire de la Communauté de communes aux études selon la règle suivante : participation de la CCVE à hauteur de 10 % du montant total de l'étude HT plafonnée à 450 € par an. Cette somme forfaitaire devra être inférieure à la participation de la commune et du Conseil général.

La commune de Ste Ouenne (pour étude pour la boulangerie) et de Pamplie (pour la réhabilitation d'une maison) ayant sollicité la Communauté de communes pour une participation à une étude.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire au vu du coût de l'étude autorise le président à verser une somme de 180 € à Ste Ouenne et 450 € à Pamplie.

- **RASED :** Le réseau d'aide intervient sur tout le canton, et n'a aucun moyen financier pour acheter du matériel pédagogique nécessaire à son activité.

La demande serait une participation de 1 € par enfant soit 700 € à l'année qui serait inscrit dans le budget scolaire de la commune.

- **Zone de développement Eolien :**

La Communauté de communes informe les élus que la commission des sites a accepté la ZDE sur le seul site de Champdeniers et a refusé le site de Germond Rouvre celui-ci se trouvant trop près du Château Coudray -Salbart d'Echiré.

- **Usine de Biomasse :** VOLTALIA est le prestataire privé, nous n'avons pas de nouvelle pour l'instant.

- **Centre socioculturel :** le rapprochement de la Communauté de Communes du Val d'Autize et de l'orée de Gatine n'aura pas d'incidence financière sur la participation de la CCVE, puisque les prestations du CSC sur le territoire de Coulonges ne touchent que la CLSH des vacances d'Eté.

- **Maison de santé :** Le terrain proposé par la commune de Champdeniers ne correspond pas à la demande, il faut donc retrouver un emplacement par rapport au m² nécessaire.
La Communauté de Communes de St Lin travail déjà sur le projet d'une maison de santé et si nous voulons que ce soit sur notre territoire, il faudra affirmer notre volonté financière.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.